

Fiche déclarative préalable
à la réalisation de sondage, forage, création de puits ou d'ouvrage souterrain
(Au titre des articles L. 214-1 et R. 214-1 du code de l'environnement – Titre 1er)

Aucun travaux en vue de la réalisation du forage ne pourra être exécuté avant la fin de la période éventuelle d'opposition (R. 214-35 du code de l'environnement) ou un accord anticipé.

La réalisation d'un ouvrage ou le prélèvement d'eau non déclarée est considérée comme une infraction exposant le contrevenant à une amende de 5ème classe et à des poursuites pénales.

Ce formulaire ne constitue pas une demande de prélèvement d'eau

La présente fiche est constituée de plusieurs parties :
- partie 1 : identification du demandeur,
- partie 2 : description de l'ouvrage à créer,
- partie 3 : document d'incidence,
- partie 4 : abandon d'ouvrage.

Ces parties sont à remplir en fonction du projet : l'appui technique de l'entreprise en charge des travaux peut être nécessaire.

Une notice explicative figure en annexe.

➔ PARTIE 1 : IDENTIFICATION DE LA DEMANDE

I. Demandeur

NOM : PRENOM :

Raison sociale (si société) : ALIOS

SIRET : _ _ _ 978 335 255 00011 _ _ date de naissance (si particulier) : _ _ / _ _ / _ _ _ _

Adresse : Lieu-dit : Numéro : ...31.....

Voie : ...route Larrun Aire.....

Code postal : _64122_ _ _ Commune : ...URRUGNE.....

Tél. : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ Port. : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

Mail : clement.prudet@alios.fr @..... *

*** En indiquant une adresse mail j'accepte que celle-ci soit utilisée par l'administration pour toute correspondance liée à l'instruction du présent dossier, en cas de refus cocher la case :**

N° PACAGE (si exploitation agricole) :

ICPE : non concerné déclaration autorisation / enregistrement

CADRE RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION

Service instructeur : SPE DREAL DDETSPP / associé : DREAL code minier ARS usage sanitaire

date de réception : n° dossier :

Prof (m) : Q (m³/h) : V (m³/an) :

en ZRE : Oui Non périmètre gestion :

SAGE : PP AEP : ZS/ZOS:.....

ZH : CE : autre :

II. Objet de la demande

Objet de la demande	Parties à compléter			
	1	2	3	4
<input checked="" type="checkbox"/> création d'ouvrage	Oui	Oui	Oui	Pour les ouvrages temporaires
<input type="checkbox"/> remplacement d'ouvrage	Oui	Oui	Oui	Oui
<input type="checkbox"/> modification d'une déclaration antérieure	selon le contenu de la demande de modification N° récépissé de déclaration ou N° arrêté préfectoral : Date de récépissé ou de l'arrêté : / /			
<input type="checkbox"/> abandon d'ouvrage	Oui	Non	Non	Oui

Nombre d'ouvrage(s) de prélèvement concerné(s) par la demande : ...0.....

Nombre d'ouvrage(s) de prélèvement utilisé(s) par le demandeur :0.....

III. Intention d'usage du forage

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Essais de pompage | <input type="checkbox"/> Prélèvement d'eau pérenne |
| <input checked="" type="checkbox"/> Surveillance des eaux souterraines | <input type="checkbox"/> Rabattement temporaire de nappe |
| <input type="checkbox"/> Prélèvement d'eau ponctuel < 6 mois | <input type="checkbox"/> Rabattement permanent de nappe |

Veillez expliquer en quelques phrases le contexte de votre projet (réalisation, remplacement, modification ou abandon, ...) et l'intention d'usage :

Création d'un ouvrage temporaire en vue de suivre les niveaux de la nappe.
Aucun prélèvement ou rabattement de nappe

IV. Rubrique du code de l'environnement concernée par la demande de forage (R. 214-1)

Rubrique 1.1.1.0 (déclaration) : ouvrage, sondage, essai de pompage, création de puits, ouvrage souterrain à usage non domestique réalisé pour la recherche ou surveillance d'eaux souterraines ou le prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines, y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau.

V. Autre législation

Mentionner, le cas échéant, des demandes d'autorisation ou des déclarations déjà déposées pour le projet au titre d'une autre législation, avec la date de dépôt et la mention de l'autorité compétente :

Fait à ...URRUGNE....., le 03/01/2024/ /

Je certifie avoir pris connaissance des prescriptions générales relevant des arrêtés ministériels du 11 septembre 2003 (accessibles sur le site <https://aida.ineris.fr>) et déclare m'engager à les respecter sans délai ainsi que les prescriptions spécifiques issues du présent dossier.

J'informerai le service police de l'eau de la date réelle des travaux préalablement à leur réalisation.

NOM et Prénom du demandeur

Clément Prudet

Signature du demandeur



→ PARTIE 2 : DESCRIPTION DE L'OUVRAGE À CRÉER

1 exemplaire par ouvrage !

Réservé administration - Identification forage

I. Localisation de l'ouvrage envisagé

Commune de situation de l'ouvrage envisagé: LABENNE

Lieu-dit : Cadastre - Section : AP N° parcelle : 61

Joindre la localisation de l'ouvrage sur un plan au 1/25000ème et un extrait cadastral (ou document permettant une localisation plus précise)

II. Nature de l'ouvrage

Forage Puits Piézomètre Dispositif de rabattement de nappe

Profondeur maximale prévisionnelle * : 8.0 m

* si supérieur ou égale à 50m fournir le résultat de l'instruction au cas par cas suivant l'article R122-2 du code de l'environnement

Nom de la nappe ou aquifère sollicité(e) (référence et nom BD LISA) :
308AA01 Sables dunaires du littoral aquitain (Plio-Quaternaire)

Date prévisionnelle de commencement des travaux : 23 / 01 / 2024

III. Renseignements concernant l'entreprise chargée des travaux (possibilité de faire compléter par celle-ci)

NOM : PRENOM :

Raison sociale (si société) : ALIOS

SIRET : 978 335 255 00011 date de naissance (si particulier) : _ / _ / _

Adresse : Lieu-dit : Numéro : 31

Voie : Allée Larrun-Aire

Code postal : 64122 Commune : URRUGNE

Tél. : 0559473030 Port. : 0645865606

Mail : clement.prudet@alios.fr @.....

L'entreprise est-elle adhérente à la charte de qualité des foreurs ? Oui Non

Ouvrage réalisé en conformité avec la norme AFNOR NF X10-999 « Forage d'eau et de géothermie » ? Oui Non

IV. Technique mise en œuvre (possibilité de faire compléter par l'entreprise en charge du forage)

Réalisation d'un forage

Remplissez les tableaux ci-dessous pour décrire la réalisation et les matériaux qui seront employés (ou fournir un document équivalent sur papier libre) :

Forage

Cote début	Cote fin	Diamètre du forage	Mode de forage	Fluide du forage
0 m	8.0 m	63 mm	Tarière	aucun

Equipement (tubage, cimentation, crépines, massif de gravier)

Cote début	Cote fin	Diamètre du tube (mm)	Matériau du tubage/crépine	Epaisseur (mm)	Matériau pour combler l'espace annulaire
0 m	1.8 m	45/50	PVC Forage Plein	4.5	Cimentation
1.8 m	2 m	45/50	PVC Forage Plein	4.5	Billes d'argiles gonflantes
2 m	8.0 m	45/50	PVC Forage Crépiné	4.5	Massif de graviers siliceux

Précisez les produits qui seront injectés lors de la réalisation et leur traitement

Type de produit et quantité (boues, acidification, autres)	Méthode de traitement envisagée (indiquez néant si aucun produit)	Devenir et filière d'élimination des produits utilisés
néant	néant	

Fournir sur papier libre la coupe technique prévisionnelle du forage précisant les équipements avec la lithologie prévisionnelle rencontrée

Équipement et protection de l'ouvrage

Fournir sur papier libre le schéma détaillé et coté des équipements de protection de la tête de forage

Tests hydrauliques

Descriptif de la méthode de réalisation des tests et identification des ouvrages suivis :

V. Rapport de fin de travaux

Le demandeur s'engage à fournir (directement ou par l'intermédiaire de l'entreprise réalisant le forage) au service ayant instruit la présente demande (DDETSPP, DDTM ou DREAL) un rapport de fin de travaux conforme à l'article 10 de l'arrêté du 11/09/2003 relatif aux prescriptions générales applicables à la réalisation de forage.

VI. Conditions de surveillance et d'abandon

Le demandeur s'engage à respecter les conditions de surveillance et d'abandon du forage conformément aux articles 11 à 13 de l'arrêté du 11/09/2003 relatif aux prescriptions générales applicables à la réalisation de forage.

VII. Propriétaire de la parcelle (si différent du demandeur *) :

NOM : DULAYET PRENOM : Luc Marie

Raison sociale (si société) :

SIRET : _ _ _ _ _ date de naissance (si particulier) : _ _ / 09/09/1961 _ _

Adresse : Lieu-dit : Numéro : ..2.....

Voie : allée de l'île de France

Code postal : 40530 _ _ Commune : LABENNE

Signature du propriétaire de la parcelle (si différent du demandeur) *LMD*

Fait à LABENNE, le 03 / 01 / 2024

* si vous êtes propriétaire fournir un justificatif de maîtrise foncière (ex. : relevé parcellaire MSA, ...)

→ PARTIE 3 : DOCUMENT D'INCIDENCE RELATIF AU(X) FORAGE(S) ET À SON(LEUR) EXPLOITATION (PROJET GLOBAL)

I. Compatibilité du projet vis à vis des Schémas (Directeurs) d'Aménagement et de Gestion des Eaux ?

SDAGE ADOUR GARONNE :

- ne doit entraîner aucune dégradation de la qualité d'une nappe utilisée pour l'alimentation en eau potable.
- est exécuté de telle sorte qu'il n'y a aucune mise en communication des nappes de surface avec les nappes profondes.
- n'entre pas en concurrence avec l'alimentation en eau potable ou le thermalisme.
- ne doit pas avoir d'impact sur les milieux aquatiques et l'écoulement des cours d'eau
- ne doit pas avoir d'impact sur les zones humides
- ne doit pas avoir d'impact sur une zone de sauvegarde
- en cas de prélèvement, le forage est équipé d'un compteur d'eau

compatibilité : Oui Non

SAGE :

Si concerné, préciser le nom :
compatibilité : Oui Non

Non Concerné

II. Compatibilité du projet vis-à-vis du plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) ?

Oui Non

III. Raisons pour lesquelles le projet a été retenu parmi les alternatives :

.....
Le suivi piézométrique in situ est la seule technique sérieuse pour déterminer les niveaux de référence lors d'une étude géotechnique.
.....

IV. Incidences liées à Natura 2000

Le projet est situé en zone Natura 2000 ou à proximité (<500m) : Oui * Non

* Si « Oui », un dossier d'évaluation de l'incidence Natura 2000 doit être fourni par le déclarant. Le document (ainsi que le zonage) est téléchargeable à l'adresse suivante :

<http://landes.gouv.fr/natura-2000-dans-les-landes-a5715.html>

V. Incidences liées à l'ouvrage et à son exploitation

Pour tout projet de prélèvement d'eau ou rabattement de nappe, cocher également les cases au paragraphe VI

L'ouvrage sera-t-il situé :

	Oui *	Non
En zone inondable		✓
Dans une zone d'accumulation possible d'eau		✓
Dans ou à proximité d'une zone humide (<500m) * Si Oui situer sur un plan la zone humide et l'ouvrage projeté ; dans le cas d'une zone humide à une distance <100m fournir une étude d'incidence prévisionnelle ; dans tous les cas le rapport de fin de travaux devra évaluer l'incidence sur la zone humide		✓
A proximité d'un cours d'eau (<500m) * Si Oui : situer sur un plan le cours d'eau et l'ouvrage projeté ; dans le cas d'un cours d'eau à une distance <100m fournir une étude d'incidence prévisionnelle ; dans tous les cas le rapport de fin de travaux devra évaluer l'incidence sur le cours d'eau	✓	
A proximité (<500m) ou dans un périmètre de protection d'un point de prélèvement d'eau destinée à la consommation humaine ou des sources d'eau minérale naturelle * Si Oui identification du périmètre de protection :		✓
A proximité (<500m) ou dans un périmètre de protection des stockages souterrains de gaz, d'hydrocarbures ou de produits chimiques		✓
Dans une zone soumise à un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) ou un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) * Si Oui identification du(des) périmètre(s) :		✓
Existe-t-il des sources ou ouvrages prélevant en nappes souterraines dans un rayon de 500 m ? * Si Oui, les indiquer sur le plan au 1/25.000ème localisant votre ouvrage. Le rapport de fin de travaux devra aussi évaluer l'incidence sur ces ouvrages		✓

Distances minimales à respecter pour des installations susceptibles d'altérer la qualité des eaux :

Indiquer la distance prévue du lieu d'implantation par rapport à :	Réglementation	Distance *
Une décharge ou une installation de stockage de déchets ?	200m	NC m
Des ouvrages d'assainissement collectif ou non collectif ?	35m	NC m
Des canalisations d'eaux usées ou transportant des matières susceptibles d'altérer la qualité des eaux souterraines ?	35m	NC m
Des stockages hydrocarbures, de produits chimiques ou phytosanitaires ?	35m	NC m
Des bâtiments d'élevage et de leurs annexes ?	35m	NC m

VII. Fonctionnement du système de prélèvement

	Oui	Non *
Le forage sera-t-il exploité indépendamment d'autres ouvrages	NC	NC

* Si Non lister les ouvrages utilisés cumulativement et décrire le fonctionnement du système (débits individuels,...) avec le positionnement du(des) compteur(s) qui ne doit (doivent) pas être commun(s) à plusieurs ressources :

VIII. Synthèse des ouvrages utilisés et des prélèvements d'eau

Joindre la copie des autorisations de prélèvements d'eau déjà détenues par le demandeur.

IX. Moyen de comptage ou d'évaluation des prélèvements d'eau qui sera installé

Compteur volumétrique

marque * :numéro de série * :

Autre, à préciser et justifier :



** information à fournir au service police de l'eau si connue ou dès la mise en place du système de pompage dans l'ouvrage*

➔ **PARTIE 4 : ABANDON D'OUVRAGE ET/OU DE PRÉLÈVEMENT**

Réservé administration - Identification forage

1 exemplaire par ouvrage !

I. Identification et localisation de l'ouvrage à abandonner

identification de l'ouvrage à abandonner :

Commune de situation de l'ouvrage :

Lieu-dit :

Cadastre - Section : N° parcelle :

La localisation de(s) ouvrage(s) sur un Plan au 1/25000ème et un extrait cadastral est à joindre (ou document permettant une localisation plus précise)

Références du récépissé de déclaration (date et numéro) :

II. Nature de l'ouvrage

- Forage Puits Piézomètre Dispositif de rabattement de nappe

Profondeur : m	Oui	Non
Cimentation des tubages, des espaces annulaires		
Margelles en béton		
Tête de forage		

La coupe technique de l'ouvrage à combler est à joindre au présent document.

Nom de la nappe ou de l'aquifère sollicité(e) (référence et nom BD LISA) :

.....

III. Moyen de comptage ou d'évaluation des prélèvements d'eau équipant l'ouvrage

- Compteur volumétrique,
marque :
numéro de série :
index de fin d'usage :
Date de cessation de l'usage :
- Autre (à préciser et justifier) :
-

IV. date des travaux de comblement :

- prévisionnelle :
- réalisée :

V. Renseignements concernant l'entreprise chargée des travaux (possibilité de faire compléter par celle-ci)

NOM : PRENOM :

Raison sociale (si société) :

SIRET : _ _ _ _ _ date de naissance (si particulier) : _ _ / _ _ / _ _ _ _

Adresse : Lieu-dit : Numéro :

Voie :

Code postal : _ _ _ _ _ Commune :

Tél. : _ _ _ _ _ Port. : _ _ _ _ _

Mail :@.....

L'entreprise est-elle adhérente à la charte de qualité des foreurs ? Oui Non

Comblement réalisé en conformité avec la norme AFNOR NF X10-999 « Forage d'eau et de géothermie » ? Oui Non

VI. Techniques retenues pour réaliser le comblement (descriptif technique et schéma), possibilité de faire compléter par l'entreprise en charge du forage :

Fournir sur papier libre le schéma détaillé et coté précisant la technique mise en place ainsi que le descriptif technique

VII. Propriétaire de la parcelle (si différent du demandeur *) :

NOM : PRENOM :

Raison sociale (si société) :

SIRET : _ _ _ _ _ date de naissance (si particulier) : _ _ / _ _ / _ _ _ _

Adresse : Lieu-dit : Numéro :

Voie :

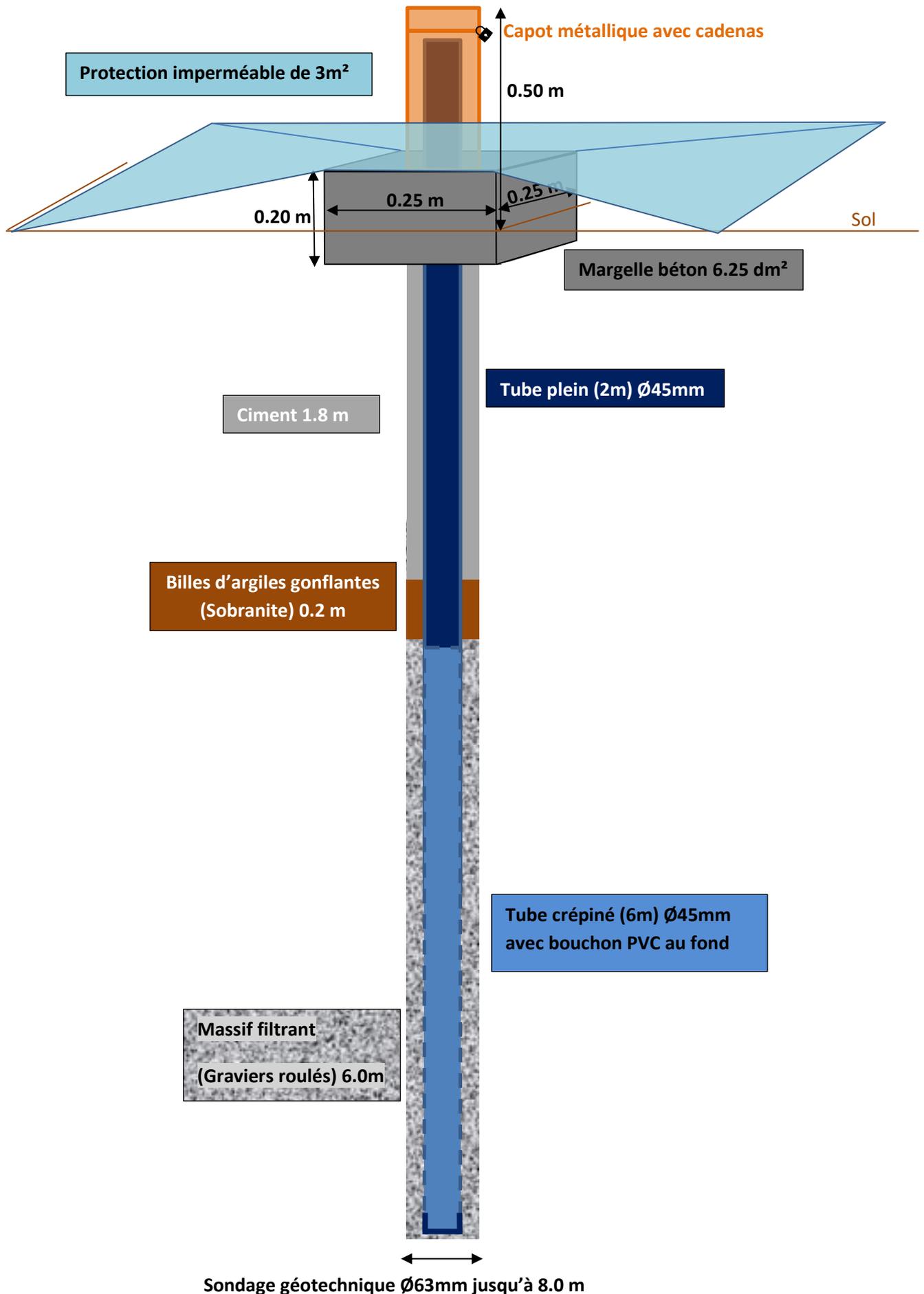
Code postal : _ _ _ _ _ Commune :

Signature du propriétaire de la parcelle (si différent du demandeur)

Fait à, le / /

* si vous êtes propriétaire fournir un justificatif de maîtrise foncière (ex. : relevé parcellaire MSA, ...)

SCHÉMA TECHNIQUE DU PIÉZOMÈTRE ENVISAGÉ



JUSTIFICATION DU CHOIX D'ÉQUIPEMENT ENVISAGÉ

L'ouvrage mis en place est assimilé en tout état de cause à un forage à usage domestique, avec une profondeur inférieure à 10 m et des prélèvements inférieurs à 1000 m³/an. A ce titre, il est soumis à déclaration en mairie via le Cerfa 13837*02 et ne nécessite pas d'équipement spécifique.

Cependant, le piézomètre envisagé est également soumis à la rubrique 1.1.1.0 au titre de la loi sur l'eau d'après la DDTM40, et doit alors être déclaré auprès de ce service instructeur avec une nécessité de respecter l'arrêté du 11 septembre 2003 fixant les prescriptions générales applicables aux sondage, forage, création de puits ou d'ouvrage souterrain soumis à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-3 du code de l'environnement et relevant de la rubrique 1.1.1.0 de la nomenclature annexée au décret n° 93-743 du 29 mars 1993 modifié.

Cet arrêté impose de nombreuses préconisations afin de protéger la ressource en eau souterraine, en particulier une dalle bétonnée de 3m² à mettre en place pour les sondages, forages, puits et ouvrages souterrains qui sont conservés pour prélever à titre temporaire ou permanent des eaux souterraines ou pour effectuer leur surveillance, conçue de manière à éloigner les eaux de chacune de leur tête.

L'ensemble des prescriptions sont respectées dans la mise en place des piézomètres envisagés, excepté les dimensions de cette margelle. En effet, certains cas ne permettent pas la mise en place de cet équipement, prévu pour rappel uniquement dans le cadre d'un prélèvement, ce qui n'est pas le cas ici.

Ces cas spécifiques sont :

- Les piézomètres en contexte urbain (bouche à clé),
- Les piézomètres pour caractérisation de zone humide (zone potentiellement sensible écologiquement, nécessité de limiter les dégradations du milieu générées par le passage d'une toupie-béton),
- Les piézomètres temporaires pour étude hydrogéologique en contexte de nappe libre de surface.

L'ouvrage concerné par le présent projet entre dans l'un de ces cas spécifiques. La margelle bétonnée mise en place est alors de dimension réduite par rapport aux prescriptions de l'arrêté de 2003, permettant d'assurer la protection de la ressource en eau en conciliant les enjeux environnementaux et anthropiques.

La zone d'étude étant intégrée à la masse d'eau FRFG045E (sables, graviers et galets plio-quadernaires du Sud de la côte sableuse atlantique) ajoutée en zone de sauvegarde dans le SDAGE Adour-Garonne, la mise en place d'un système d'étanchéité de 3m² d'efficacité protectrice similaire aux préconisations de l'arrêté de 2003 sera mis en place sur cet ouvrage. Le choix d'une alternative à la margelle bétonnée de 3m² est réalisé afin de conserver une démarche éco-responsable dans la réalisation des études géotechniques. Ce choix permet de réduire la surface imperméabilisée, d'économiser la ressource (2.5 tonnes de béton) et de réduire considérablement l'empreinte carbone de l'étude tout en conservant la protection de la ressource en eau.

ENGAGEMENT DU PORTEUR DE PROJET – COMPLEMENT DU PIÉZOMÈTRE

Lorsque le suivi quantitatif et qualitatif de l'eau souterraine sera terminé et que le piézomètre ne sera plus nécessaire sur site, il fera l'objet d'un comblement selon les règles de l'art.

Le comblement du piézomètre sera réalisé de la façon suivante :

- Enlèvement de la tête métallique ;
- L'injection de gravier sur toute hauteur de la crépine,
- L'injection d'un bouchon d'argile sur une hauteur d'environ 0.5 m ;
- L'injection d'un coulis de ciment jusqu'au niveau du terrain fini ;
- Remise en état de la surface selon les usages futurs (terre végétale ou surface béton).

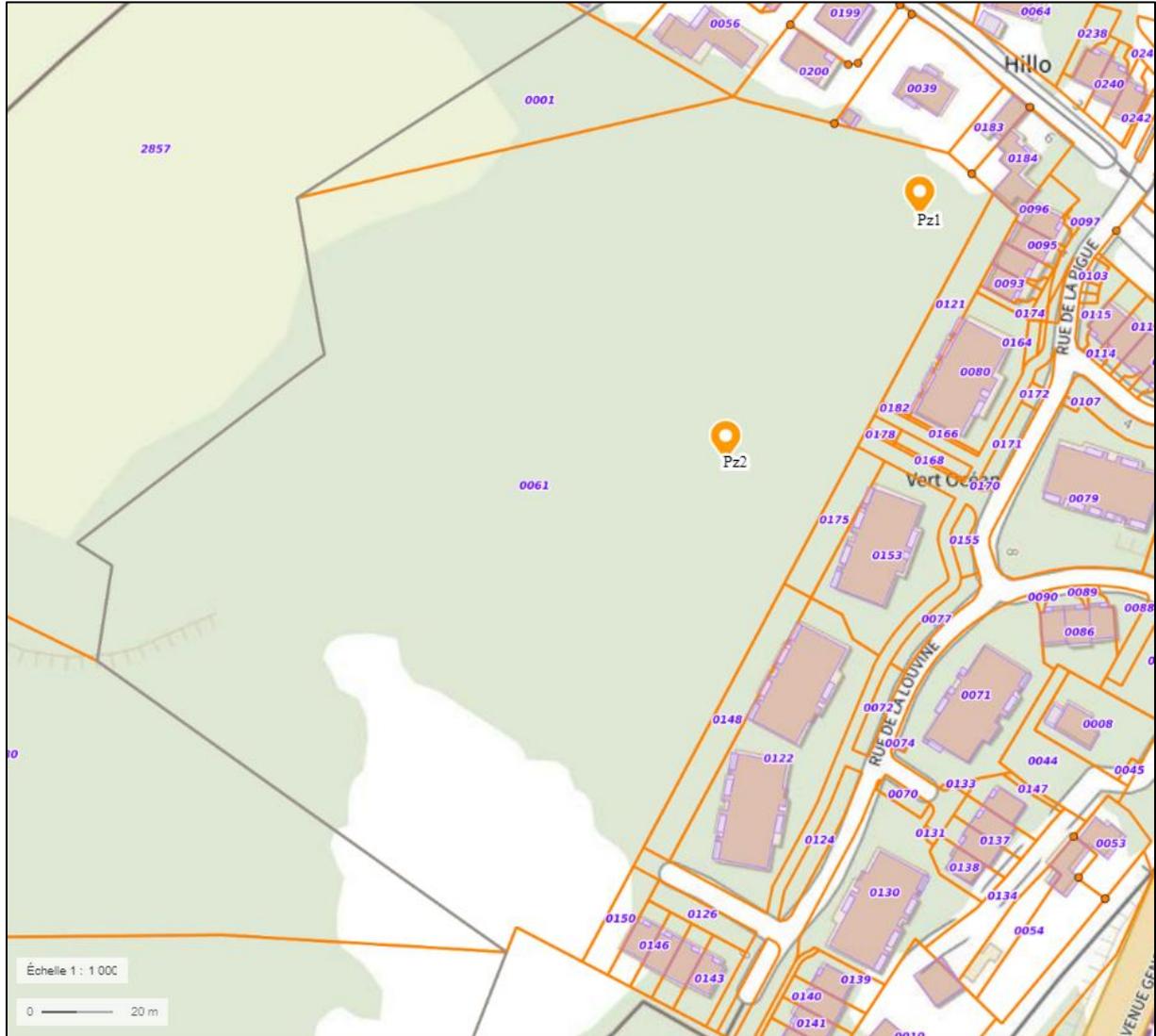
LOCALISATION DU COURS D'EAU LE PLUS PROCHE (300m)



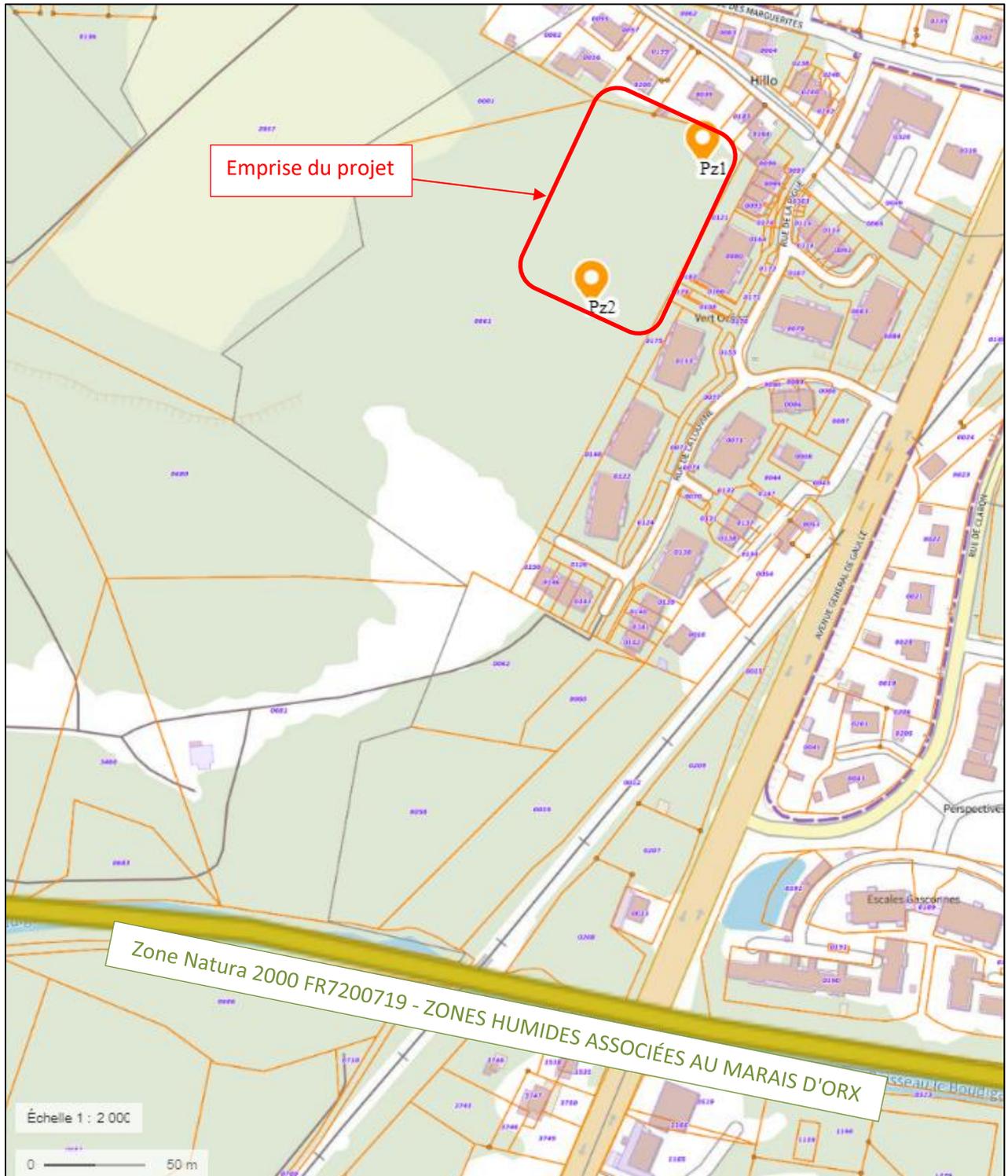
LOCALISATION DE L'OUVRAGE – 1/25 000ème



EXTRAIT CADASTRAL – 1/1 000ème



ZONE NATURA 2000 – 1/1 000ème



LOCALISATION DES OUVRAGES CONCERNES PAR LA DEMANDE

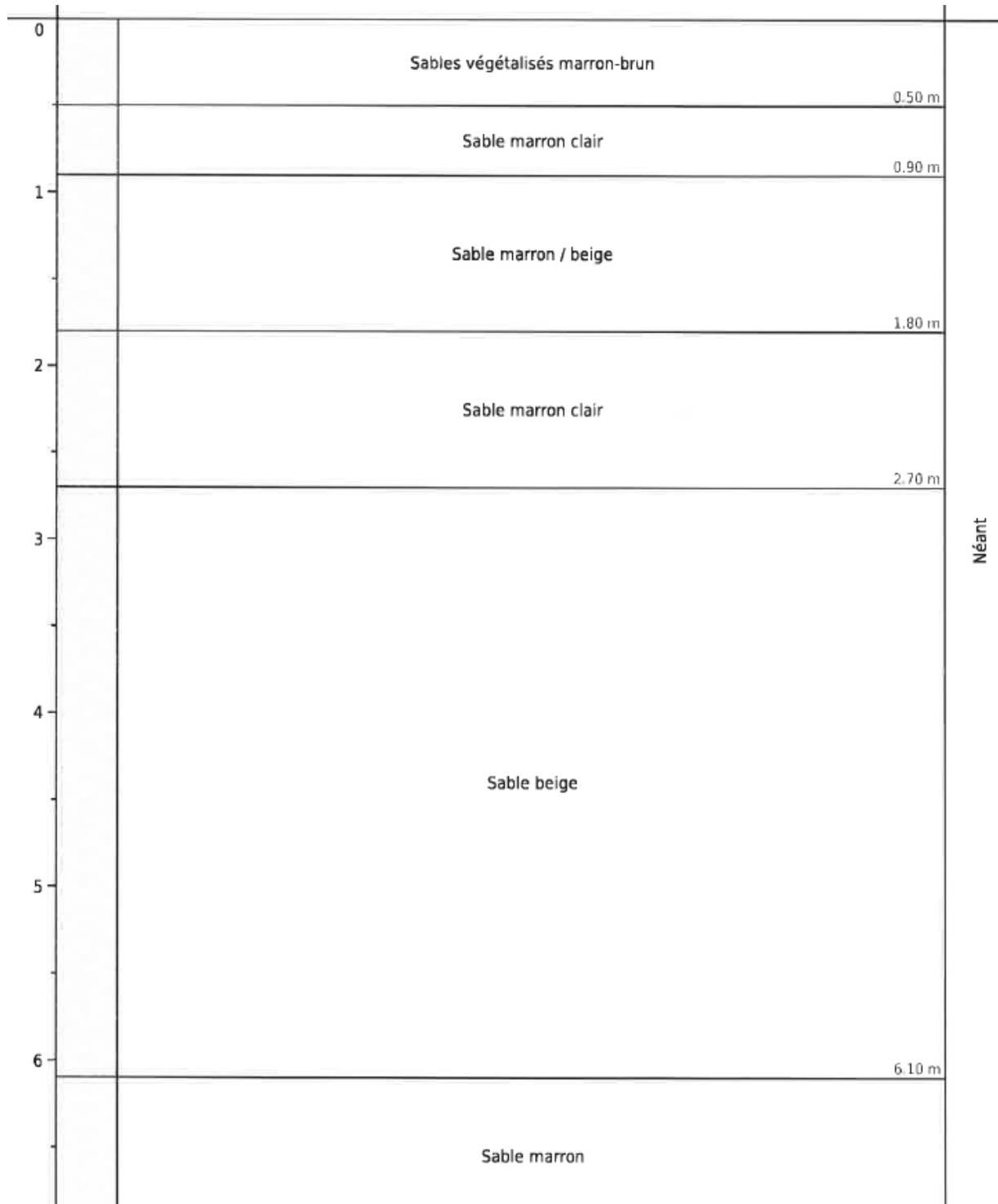


COORDONNEES GPS DE L'OUVRAGE Pz2 (LAMBERT 93)

X : 342124.64

Y : 6286431.33

COUPE LITHOLOGIQUE PRÉVISIONNELLE





PREFECTURE DES LANDES

DEMANDE d'AUTORISATION ADMINISTRATIVE PROPRE à NATURA2000

Valant également EVALUATION des INCIDENCES du PROJET



Rappel : Si votre projet est mentionné dans l'arrêté préfectoral n° 2012-592 du 3 août 2012 et n'est pas soumis par ailleurs à une procédure de déclaration, d'autorisation ou d'approbation, vous devez déposer une demande au titre du régime d'autorisation administrative propre à Natura 2000.

A quoi sert le formulaire ?

Ce formulaire vous aide à déposer votre demande d'autorisation, en permettant de répondre à la question préalable suivante : mon activité ou mon projet est-il susceptible d'avoir un impact négatif sur un site Natura 2000 ?

Il peut notamment être utilisé par les porteurs de petits projets qui pressentent que leur projet n'aura pas d'effet important sur un site Natura 2000.

Ce formulaire fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure à l'absence d'incidence significative.

Attention : si tel n'est pas le cas et qu'un impact non négligeable est possible, une évaluation des incidences plus poussée doit être conduite.

Par qui ?

Ce formulaire est à remplir par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p.8 : « où trouver de l'information sur Natura 2000? »).

Pour qui ?

Ce formulaire doit être envoyé à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) des Landes (coordonnées en p.8). Le délai d'instruction est de **deux mois**.

Conseils pratiques

Avant de commencer à remplir le formulaire lisez-le dans son intégralité et rendez-vous sur le site internet de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Aquitaine (lien p.8) pour récupérer les informations utiles.

Il est possible de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu.

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : Agence Côte Basque Bouygues Immobilier

.....

Commune et département : 64100 BAYONNE

Adresse : 9, rue de Belfort

.....

Téléphone : 05 59 57 10 20 Fax :

Mèl : m.clement@bouygues-immobilier.com

Type de projet : Suivi piézométrique

1 – Description du projet

1.a. Nature du projet

- Premiers boisements
- Retournement de prairie ou de landes
- Travaux d'entretien, de réparation ou de renforcement de ponts, viaducs ou tunnels
- Travaux ou aménagements sur des parois rocheuses ou cavités souterraines
- Création de chemin ou sentier pédestre, équestre ou cycliste

Référez-vous à l'annexe de l'arrêté préfectoral n° 2012-594 du 3 août 2012 pour vérifier, en fonction du type de projet et du site Natura 2000 sur lequel il se déroule, si vous êtes soumis à une évaluation des incidences ou non.

1.b. Localisation et cartographie

Joindre une carte au 1/25 000^{ème} permettant de localiser précisément le projet et le ou les sites Natura 2000 concernés. La cartographie du projet doit prendre en compte les phases temporaires (ex : chantier) et les éventuels aménagements qui y sont liés (ex : chemin d'accès).

Conseil pratique : utilisez les cartes disponibles sur le site internet DREAL (cf. p.8 « la cartographie et les données sur les sites Natura 2000 ») pour obtenir les périmètres des sites Natura 2000. L'utilisation d'une carte IGN est également possible. Un tracé à la main de l'emprise du projet est suffisant.

Situation du projet :

Nom de la commune : LABENNE Code postal : 40530

Lieu-dit :

au sein du (des) site(s) Natura 2000 suivants :

n° : FR7200719 - Nom : Zones humides associées au marais d'Orx

n° : FR..... - Nom :

1.c. Description du projet (Joindre si nécessaire une description détaillée du projet sur papier libre en complément à ce formulaire)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Expliquer les raisons qui motivent le projet

La connaissance des battements de la nappe superficielle permet d'adapter au mieux les ouvrages, les fondations, etc.

.....
.....
.....
.....
.....

Emprises au sol temporaire et permanente (si connues) :0..... m² (permanente)

.....0.06.....m² (temporaire)

ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

< 100 m²

1 000 à 10 000 m² (1 ha)

100 à 1 000 m²

> 10 000 m² (> 1 ha)

Longueur (si linéaire) : (ml).

Calendrier : indiquer la période de réalisation avec le plus de précisions possibles (début / fin des travaux, jour/nuit, ...).

Mardi 23 janvier entre 9h et 18h

.....
.....
.....

2 – Description de la zone d'implantation du projet

L'importance de l'impact d'un projet peut être différente en fonction de la sensibilité de l'environnement où il se déroule. Il convient donc de faire un état des lieux succinct.

2.a. Usages actuels sur la zone de réalisation du projet

Quelles sont les autres activités qui peuvent se dérouler (régulièrement ou de manière occasionnelle) à l'endroit où vous souhaitez réaliser votre projet ? Cocher les cases correspondantes.

Aucune

Chasse

Pêche

Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)

Agriculture

Pâturage / fauche

Sylviculture

Décharge sauvage

Constructions ou campings, zone non naturelle :

Autre (préciser l'usage) :

Commentaires :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

2.b. Milieux naturels et espèces

A quoi ressemble le lieu où vous souhaitez réaliser votre projet d'un point de vue écologique ? Compléter les tableaux suivants en fonction de vos connaissances.
Le document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000, s'il est terminé, peut vous apporter des informations (cf. p.8 « cartographie et données sur les sites Natura 2000 »).

Les milieux naturels :

Remarque : dans le cas d'un pont ou d'une cavité, indiquer le milieu environnant.

TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si présent	Commentaires
Milieux ouverts ou semi-ouverts	pelouse		
	pelouse semi-boisée	X	
	lande		
	garrigue / maquis		
	autre :		
Milieux forestiers	forêt de résineux		
	forêt de feuillus		
	forêt mixte		
	plantation		
	autre :		
Milieux rocheux	falaise		
	affleurement rocheux		
	éboulis		
	blocs		
	autre :		
Zones humides	fossé		
	cours d'eau		
	étang		
	tourbière		
	gravière		
	prairie humide		
	autre :m		
Milieux littoraux et marins	falaises et récifs		
	grottes		
	autre :		
Autre type de milieu		

Les espèces faune et flore :

GROUPE D'ESPÈCES	Nom commun (si connu)	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
Amphibiens, reptiles			
Crustacés			
Insectes			
Mammifères	Vison		
	Loutre		
	Chauves-souris		
	Desman		
	Autre		
Oiseaux			
Poissons			
Plantes			

2.c. Caractéristiques du ou des sites Natura 2000 sur lesquels se déroulent le projet

Cocher la ou les cases correspondantes :

Site « Oiseaux » - Site « Habitat »

Les sites Natura 2000 ont été mis en place pour protéger des espèces (animales ou végétales) ou des milieux naturels (habitats) particuliers (cf. p.8 « cartographie et données sur les sites Natura 2000 »). Listez les ci-dessous. Si possible, indiquez si ces habitats ou espèces sont présents dans la zone où vous souhaitez réaliser votre projet.

Le site Natura 2000 est à 400 mètres du projet, qui se situe sur une dune de sable en hauteur donc aucune zone humide n'est possible au droit du projet.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

3 – Incidences du projet

Il s'agit ici d'**analyser les impacts de manière graduelle** : le projet en tant que tel, les effets du projet sur son lieu d'implantation et enfin les effets du projet à l'échelle du ou des sites Natura 2000 et de ses enjeux de conservation.

3.a. Effets prévisibles du projet

Quels peuvent être les effets de votre projet sur son environnement ? Les effets peuvent venir du projet en lui-même ou des aménagements nécessaires à sa réalisation : ils peuvent donc se faire sentir loin du projet proprement dit (chemin d'accès, poussières,...) ou avoir lieu avant ou après la réalisation du projet proprement dit.

- Pistes de chantier, circulation
- Modification du type d'occupation du sol
- Rejets dans le milieu aquatique
- Poussières, vibrations
- Pollutions possibles
- Bruits
- Autres types de pollution :

Commentaires :

.....
Réalisation des sondages à la tarière manuelle, sans moteur, absence de bruit, de pollution potentielle, puis suivi piézométrique passif sans prélèvement, aucun impact.
.....
.....
.....
.....
.....

3.b. Effets sur la zone d'implantation du projet

Quels vont être les effets de votre projet sur la faune et la flore que vous avez décrit plus haut (aux points 2-b et 2-c)? Ces effets peuvent être temporaires ou permanents. Ils peuvent être dus à des aménagements nécessaires au projet (chemin d'accès par exemple). Ils peuvent également s'ajouter aux effets d'autres activités qui ont lieu au même endroit.

Cocher la ou les cases qui correspondent :

- destruction ou détérioration d'habitat (milieu naturels) : quel milieu est touché, et sur quelle surface ? ;
- destruction d'espèces : des animaux vont-ils être tués ou des plantes (listées au point 2-c) vont-elles être détruites dans le cadre de votre projet ? Lesquelles ? ;
- perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...) : des animaux vont-ils être dérangés par votre projet ?

Commentaires :

.....
Zone accessible, aucune modification nécessaire pour la réalisation du piézomètre, aucun impact.
.....
.....
.....
.....
.....

Ou trouver de l'information sur Natura 2000 ?

La liste locale n°2

Pour savoir si votre projet ou activité est soumis au régime d'autorisation administrative propre à Natura 2000, consultez la liste locale n°2 à l'adresse suivante :

<http://www.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/evaluation-des-incidences-les-a1091.html>

Attention : les listes peuvent être différentes d'un département à l'autre, veuillez consulter celle qui concerne le département dans lequel aura lieu le projet. Si le projet se déroule à cheval sur plusieurs départements, veuillez consulter l'ensemble des listes concernées.

Le service instructeur

DDTM des Landes	Gilbert Tarozzi Philippe Mallet	05.58.51.30.14 05.58.31.30.85	351, boulevard Saint-Médard - B.P. 369 - 40012 Mont-de-Marsan Cédex
-----------------	------------------------------------	----------------------------------	--

La cartographie et les données sur les sites Natura 2000

Ces informations sont accessibles sur le site internet de la DREAL :

<http://www.donnees.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/DREAL/>

Vous pouvez consulter le **document d'objectifs (DOCOB)**, s'il est terminé, qui vous apportera des informations très précises sur les milieux, les espèces et les principes de gestion du site Natura 2000. Une synthèse, appelée « **résumé non technique** », a parfois été réalisée : elle contient toutes les informations nécessaires pour compléter ce formulaire. Sinon vous devrez consulter le **formulaire standard de données (FSD)** qui vous donnera, au minimum, les espèces ou milieux ciblés par le site.

Tous ces documents sont accessibles sous l'onglet « données ».

Vous pouvez également consulter des copies de ces documents à la DDT(M) de votre département (voir coordonnées ci-dessus).

Autres sources d'information

➤ Vous pouvez vous rapprocher de la structure en charge de l'élaboration du document d'objectif du site Natura 2000 concerné par votre projet ou par l'animateur du site s'il y en a un (voir en annexe : coordonnées des opérateurs et animateurs par site).

➤ Visitez le site internet du ministère en charge de l'écologie :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Natura-2000,2414-.html>

➤ Aidez-vous du site internet de l'INPN (Inventaire national du patrimoine naturel) :

<http://inpn.mnhn.fr/isb/naturaNew/searchNatura2000.jsp>

Situation du réseau départemental Natura 2000 au 01/04/2013

ANNEXE 1 : Opérateurs / Animateurs par site

Directive Habitats		
Sites	Opérateurs - Animateurs	Document d'objectifs
Vallée du Ciron (SIC) FR7200693	Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin Versant du Ciron (SMABVC)	Disponible
Dunes modernes du littoral landais d'Arcachon à Mimizan-Plage (SIC) FR7200710	Office National des Forêts (ONF)	En cours
Dunes modernes du littoral landais de Mimizan-Plage à Vieux-Boucau (SIC) FR7200711	ONF	Disponible
Dunes modernes du littoral landais de Vieux-Boucau à Hossegor (ZSC) FR7200712	ONF	Disponible
Dunes modernes du littoral landais de Capbreton à Tarnos (ZSC) FR7200713	ONF	Disponible
Zones humides de l'arrière dune du pays de Born (SIC) FR7200714	Communauté de Communes des Grands Lacs	En cours
Zones humides de l'ancien étang de Lit-et-Mixe (SIC) FR7200715	Association Landes Nature	En cours
Zones humides de l'étang de Léon (SIC) FR7200716	Association Marensin Nature	Disponible
Zones humides de l'arrière dune du Marensin (SIC) FR7200717	Association Marensin Nature	Disponible
Zones humides de Moliets, La Prade et Moïsans (ZSC) FR7200718	Association Marensin Nature	Disponible
Zones humides associées au Marais d'Orx (SIC) FR7200719	Syndicat Mixte de Gestion des Milieux Naturels	Disponible
Barthes de l'Adour (SIC) FR7200720	Association Barthes Nature	Disponible
Vallées de la Grande et de la Petite Leyre (SIC) FR7200721	Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne (PNRLG)	Disponible
Réseau hydrographique des affluents de la Midouze (SIC) FR7200722	Association Midouze Nature	Disponible
Champ de tir de Captieux (ZSC) FR7200723	ONF	Disponible
L'Adour (SIC) FR7200724	Institution Adour	Disponible
Zone humide du Métro (ZSC) FR7200725	Commune de Tarnos	En cours
Tourbières de Mées (ZSC) FR7200727	Commune de Mées - Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine	Disponible
Lagunes de Brocas (ZSC) FR7200728	PNRLG	Disponible
La Gélise (SIC) FR7200741	Syndicat Mixte du Pays d'Albret	Disponible
Coteaux de Pimbo, de Geaune, de Boueilh et de Castelnau (SIC) FR7200771	Département des Landes	Disponible

Gave de Pau (SIC) FR7200781	Non désigné	A engager
La Bidouze (cours d'eau – SIC) FR7200789	Non désigné	A engager
Le Gave d'Oloron (cours d'eau) et Marais de Labastide-Villefranche (SIC) FR7200791	Non désigné	En cours
Réseau hydrographique du Midou et du Ludon (SIC) FR7200806	ADASEA du Gers - Landes Nature	En cours
Etangs d'Armagnac (ZSC) FR7200891	ADASEA du Gers	Disponible
Directive Oiseaux (zones de protection spéciale - ZPS)		
Sites	Opérateurs - animateurs	Document d'objectifs
Courant d'Huchet FR7210031	Association Marensin Nature	Disponible
Domaine d'Orx FR7210063	Syndicat Mixte de Gestion des Milieux Naturels	Disponible
Barthes de l'Adour FR7210077	Pays Adour Landes Océanes	En cours
Champ de tir de Captieux FR10078	ONF	Disponible
Arjuzanx FR7212001	Syndicat Mixte de Gestion des Milieux Naturels	Disponible
Réseau marin		
Plateau aquitain et landais (ZPS) FR7200813	En cours de désignation	A engager

ANNEXE 2 : Coordonnées des opérateurs / animateurs

Animateur/Opérateur	Personne ressource	Téléphone - Mél	Adresse
Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin Versant du Ciron (SMABVC)	Alexandra QUENU	05.56.65.01.17 valleeduciron@orange.fr	Mairie – 33430 Bernos-Beaulac
Office National des Forêts	Gilles GRANEREAU	05.58.98.27.82 gilles.granereau@onf.fr	Agence Interdépartementale Landes – Nord-Aquitaine Site de Bordeaux – 9, rue Raymond-Manaud – Bât C4.2 – 33524 Bruges Cédex
Communauté de Communes des Grands Lacs	Claire BETBEDER	05.58.78.37.81 natura2000@cdc-grands-lacs.fr	18, rue Jules-Ferry – B.P. 64 – 40161 Parentis-en-Born Cédex
Association Landes Nature	Marine HEDIARD Julien BATAILLE	05.58.85.44.21 marine.hediard@landes.chambagri.fr julien.bataille@landes.chambagri.fr	Cité Gallane B.P. 279 40005 Mont-de-Marsan Cédex
Association Barthes Nature	Idem	Idem	Idem
Association Midouze Nature	Idem	Idem	Idem
Association Marensin	Idem	Idem	Idem

Nature			
Syndicat Mixte de Gestion des Milieux Naturels (SMGMN)	Fabienne SAVARY Raphaëlle DEBATS	05.59.45.42.46 fabiennesavary.milnat@orange.fr raphaelledebats.milnat@orange.fr	1005, route du Marais 40530 Labenne
Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne (PNRLG)	Jérôme FOUERT	05.57.71.99.99 j.fouert-pourret@parc-landes-de-gascogne.fr	Maison du Parc 33, route de Bayonne 33830 Belin-Beliet
Institution Adour	Anne PERROT	05.58.46.18.70 natura.adouraval@institution-adour.fr	Conseil Général des Landes Hôtel du Département 23, rue Victor-Hugo 4025 Mont-de-Marsan Cédex
Ville de Tarnos	Silviana VALLES	05.59.64.00.40 environnement@ville-tarnos.fr	Hôtel de Ville 14, boulevard Jacques Duclos 40220 Tarnos
Commune de Mées	Romain DUPERE, chargé de mission du Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) d'Aquitaine	05.58.97.57.54 mairie.mees@wanadoo.fr r.dupere@cen-aquitaine.fr	Mairie 908, avenue Emile Despax 40991 Mées Cédex

Animateur/Opérateur	Personne ressource	Téléphone - Mél	Adresse
Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) d'Aquitaine	Tangi LE MOAL Romain DUPERE	05.59.56.92.97 t.le-moal@cen-aquitaine.fr r.dupere@cen-aquitaine.fr	Antenne Pays Basque – Landes Maison pour Tous Avenue de Gascogne 64240 Urt
Syndicat Mixte du Pays d'Albret	Yannick BIRKLY	05.53.97.43.80 birkly.albret@gmail.com	10, place Aristide Briand 40600 Nérac
Conseil Général des Landes	Thierry GATELIER	05.58.05.40.40 thierry.gatelier@cg40.fr	Hôtel du Département 23, rue Victor-Hugo 40025 Mont-de-Marsan Cédex
Pays Adour Landes Océanes	Christophe ARRONDEAU	05.58.57.41.40 arrondeau@pays-adour-landes-oceanes.fr	Espace Grand Tourren Allée des Magnolias 40230 Saint-Vincent-de-Tyrosse
Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) des Landes	Gilbert TAROZZI Philippe MALLET	05.58.51.30.14 05.58.51.30.85 gilbert.tarozzi@landes.gouv.fr philippe.mallet@landesGouv.fr	351, boulevard Saint-Médard B.P. 369 40012 Mont-de-Marsan Cédex
Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) des Pyrénées-Atlantiques	Emilie LABORDE	05.59.80.87.65 emilie.laborde@pyrenees-atlantiques.gouv.fr	Cité Administrative Boulevard Tourasse 64000 Pau